

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SÉANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 mai 2026, s'est assemblé en la Salle Y. Printemps du Théâtre Pierre Fresnay, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN, Maire

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il est procédé à l'appel nominal :

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT,
Mme APARICIO TRAORÉ, *Adjoint au Maire*

M. CARON, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE,
Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE, Mme MANS,
Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUH,
Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU,
Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BLANCHARD

(pouvoir à Mme DEHAS)

M. KNOBLOCH

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. RUTH

(pouvoir à Mme AUROUX)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LAPOUGE qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

3) Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, maintien du paritarisme, décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité et composition/fonctionnement de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel appelés à siéger au Comité Social Territorial à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **DÉCIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant, appelés à siéger au Comité Social Territorial, égal à celui des représentants du personnel titulaires, soit 5, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **DÉCIDE** pour le Comité Social Territorial, le recueil, de l'avis des représentants de la collectivité, pour toutes les questions qui lui seront soumises ;
- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel appelés à siéger à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans le Comité Social Territorial, soit 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **DÉCIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant, appelés à siéger à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, égal à celui des représentants du personnel titulaires, soit 5, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **DÉCIDE** pour la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, le recueil, de l'avis des représentants de la collectivité.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 5 (Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen

4) Convention entre la Commune d'Ermont et les sociétés Juppiter, Gulli Délices et Ty Maël, pour la gestion en temps partagé du Foyer du Théâtre Pierre Fresnay, dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes des conventions 2026-2027 entre la Commune d'Ermont et les sociétés Juppiter, Gulli Délices et Ty Maël, pour la gestion en temps partagé du Foyer du Théâtre Pierre Fresnay, dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ces conventions ainsi que tout document ou avenant y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

5) Convention annuelle d'objectifs et de moyens, 2026-2027, entre la commune d'Ermont et l'Association « Club Théâtre du Lycée Van Gogh »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens, avec l'association « Club Théâtre du Lycée Van Gogh » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention pour l'année 2026-2027, avec l'association « Club Théâtre du Lycée Van Gogh », ainsi que tout document ou avenant y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

6) Syndicat Emeraude : convention de prêt de matériel à l'occasion de l'organisation de la manifestation « Fête des animaux »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes et conditions de la convention de prêt de matériel, avec le Syndicat Emeraude, pour le samedi 30 mai 2026 à l'occasion de la « Fête des animaux » ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

7) Syndicat Emeraude : convention de prêt de matériel à l'occasion de l'organisation de la manifestation « Fête de la Guinguette »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes et conditions de la convention de prêt de matériel, avec le Syndicat Emeraude, pour le samedi 13 juin 2026 à l'occasion de la « Fête de la guinguette » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

V- JEUNESSE, EDUCATION, SPORTS

1) Approbation de la demande de subvention au titre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du règlement intérieur et engagement moral

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n° 2025/114 du 26 juin 2025 portant sur les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, au titre de l'année scolaire 2026/2027, afin de mener à bien les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité mis en œuvre au sein des Centres socio-culturels et de la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande et avenants ultérieurs s'y rapportant ;
- **APPROUVE** les modalités d'organisation définies et le règlement intérieur régissant ce dispositif sur la Commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

2) Convention entre le Conservatoire d'Ermont et l'IMPRO « Les Sources » pour l'organisation d'un atelier de percussions

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la démarche de coopération avec l'IMPRO « Les Sources » pour l'organisation d'un atelier de percussions à compter de l'année scolaire 2026/2027 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat correspondante ainsi que tout document et avenant y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

3) Conservatoire à Rayonnement Communal : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé, pour l'année 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le principe de dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Ermont, dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé, pour l'année 2026, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour un montant maximal de 11 000 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

4) **Modification du règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

VI- FINANCES

1) **Fixation des tarifs municipaux pour l'année 2026/2027**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n°2025/062 du 28 mars 2025 et ce, à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- **ADOpte** les tarifs 2026/2027 des services publics de la ville d'Ermont ;
- **DÉCIDE** que ces modifications de tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- **PRÉCISE** que le règlement des activités peut se faire en numéraire, en chèques, en tickets loisirs, par bons CAF et par chèques vacances ANCV ou par carte bancaire si ce moyen de paiement est proposé ;
- **PRÉCISE** que les recettes seront recouvrées dans le cadre de la régie correspondant à chaque secteur ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 28

Contre : 5 (*Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen »*)

Abstentions : 2 (*M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »*)

2) **CDC Habitat : garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 49 logements situés 13/15/17/19 mail Auguste Rodin à Ermont**

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR (Annonce faite en début de séance)

3) **Non-application des exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) prévues en faveur des entreprises créées ou reprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** de ne pas instituer les exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE) prévues à l'article 1466 A septies du Code Général des Impôts prévues en faveur des entreprises créées ou reprises dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- **DÉCIDE** également de ne pas instituer les exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) prévues à l'article 1383 C ter du Code Général des Impôts en faveur des entreprises créées ou reprises dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 28

Contre : 5 (*Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen »*)

Abstentions : 2 (*M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »*)

4) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants de la gare d'Ermont-Eaubonne

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association des commerçants de la gare d'Ermont-Eaubonne ;
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

5) Demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2026-2027

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise les subventions proposées dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h39.



Pour extrait conforme,

Le Maire

Conseiller départemental du Val d'Oise
Kavir HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 27 MAI 2026 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

PUBLIÉ le 01/06/2026